



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 janvier 2023

### PROCÈS VERBAL

#### Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.  
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

#### Mme Florence LABOUREE

**Etaient présents** : M. LIMA Emmanuel, M. ARGAUT Jean-Pierre, M. André MAITROT, Mme ROTH Michèle, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, M. TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, M. DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, NONCIAUX-GRADOS Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie DURUPT Sandra, M. BOSSAERT Renaud M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, Mme ERCAN Meryam, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia et M. LAROCHE Sébastien, M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents représentés** :

M. NOEL Cédric  
Mandataire M. LIMA Emmanuel

Mme LEROY Marie-Pierre  
Mandataire Mme LEDOUBLE Catherine

#### **Était absente** :

Mme SAINT-DIZIER Virginie

#### Mme Le Maire

Merci beaucoup.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord rendre hommage à Michèle BERTHIER qui était conseillère municipale à nos côtés de

2016 à 2020. J'ai appris son décès hier donc je souhaitais lui rendre hommage ce soir, car malgré la maladie elle a toujours honoré son rôle avec dévouement et passion, je vais donc vous demander si vous en êtes d'accord d'observer une minute de silence.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je voudrais présenter mes condoléances à son mari qui est présent avec nous ce soir.

Je vous propose maintenant de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Meryam ERCAN.

Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre dernier. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Le prochain Conseil municipal aura lieu 28 mars.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

#### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2023

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

#### Mme ROGE Patricia

Je voulais revenir sur la partie du personnel. On constate pour 2023, une baisse de la subvention à la FRMJC. Cette baisse est apparemment due au départ de la ludothèque d'un salarié FRMJC remplacé actuellement par un agent municipal.

D'autre part, plus loin dans le conseil, on nous proposera la création d'un poste d'animateur territorial sur le service jeunesse. Ma première question est : y-a-t-il derrière cela une volonté de la municipalité de reprendre la gestion de ce type d'emploi auparavant conventionné avec la FRMJC ?

Ma deuxième question : entre 2020 et 2022, on observe une baisse des dépenses des personnels titulaires et une hausse des emplois non-titulaires et des CDI. Je me pose donc la question sur la volonté municipale de continuer de diminuer l'emploi des fonctionnaires.

On lit aussi dans ce rapport, qu'une grosse proportion des agents en arrêt long, le sont à cause de leur âge et des conséquences sur leur santé. Ce constat résonne bien fort ce soir face à la mobilisation importante contre la réforme des retraites poussant son âge jusqu'à 64 ans.

Mais ma question pour Saint-André c'est est-ce que du coup, il y a dans notre ville une profonde réflexion pour anticiper le vieillissement des agents, les accompagner dans leur carrière et enfin prendre en considération la richesse de leur expérience à transmettre ? Car je pense que là-dessus il y a beaucoup de choses à faire si on s'y penche. Voilà mes trois questions.

#### **Mme Le Maire**

Tout d'abord, en ce qui concerne, le nombre de fonctionnaires, nous avons titularisé 13 personnes l'année dernière, donc, je ne pense pas qu'on puisse vraiment dire qu'on essaie d'en diminuer le nombre.

#### **Mme ROGE Patricia**

C'est vrai que sur les tableaux, on a l'impression que ça continue de baisser.

#### **Mme le Maire**

On a aussi le problème des départs en retraite. Je laisse Mme LABOUREE faire le point dessus.

#### **Mme LABOUREE Florence**

Aujourd'hui nous sommes face à un vieillissement de nos agents et donc, à des départs en retraite plus nombreux. Forcément, ce sont des gens qui sont en fin de carrière et qui coûtent plus chers que des jeunes qu'on recrute, cela contribue à la diminution de la baisse de la masse salariale des titulaires bien évidemment.

#### **Mme Le Maire**

Ensuite, en ce qui concerne la FRMJC, nous avons « profité », ce n'est peut-être pas le verbe adapté, du départ de Quentin Charpentier pour réorganiser le pôle jeunesse. Cela nécessite la création d'un poste supplémentaire qui peut tout à fait être pourvu par un agent municipal. C'est pour cela que nous pensons recruter un agent municipal pour ce poste-là.

Ensuite, le dernier point, vous me parlez de la pyramide des âges et du vieillissement de nos agents. J'ai évoqué tout à l'heure rapidement la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour répondre justement à ce souci-là, pour essayer de planifier sur les années à venir des potentielles reconversions des évolutions de postes etc. Je pense que cela répond à votre demande.

#### **Mme ROGE Patricia**

Oui, entre autres. Du coup pour le nombre de fonctionnaires, vous nous parlez de départ en retraite, mais dans le tableau, on voit bien que le nombre de fonctionnaires baisse. D'autre part, vous nous dites, et j'en suis satisfaite, que l'agent d'animation territorial va être recruté puisque c'est un poste qui peut être un poste de fonctionnaire, mais comme avant les autres postes FRMJC pouvaient également être des postes de fonctionnaire donc je me posais légitimement cette question.

Pour ce qui est de prendre en compte le vieillissement du personnel, je pense qu'il faut une vraie évolution de la façon de voir les métiers et peut être de profiter de nos anciens pour transmettre le savoir-faire.

#### **Mme Le Maire**

Un point dont on n'a pas parlé, c'est la prise en compte de l'ergonomie et le poste adapté à la pénibilité de la tâche, ça, c'est un travail qu'on fait au quotidien. C'est vrai qu'on ne le met jamais en avant, mais c'est un travail qui se fait en partenariat avec notre médecin de prévention. Cela se fait de manière régulière dans chacun des services pas uniquement aux services techniques par exemple, mais aussi à la crèche, à la bibliothèque, dans les écoles. On essaie de faire le tour des postes les uns après les autres pour voir comment on peut améliorer les choses pour préserver nos agents le plus possible.

**Mme ROGE Patricia**

Oui, c'est vrai je vais être honnête, j'ai entendu parler justement de cette qualité sur Saint-André et c'est très bien.

Cependant, à 64 ans en tant qu'ATSEM ça restera toujours 64 ans en tant qu'ATSEM et mon propos était plus sur « avant ». Comment peut-on faire pour modifier l'emploi et éviter à une personne à 64 ans, malgré tous les efforts fait sur l'ergonomie, de se retrouver sur ce métier qui va être de plus en plus compliquer à exercer.

**Mme Le Maire**

Pour l'évolution des postes, c'est parfois possible, mais il faut que l'agent le souhaite. On réoriente régulièrement des agents sur des postes différents. Ça se fait au sein de la collectivité, je ne sais pas si vous en avez toujours connaissance, mais c'est quelque chose qu'on fait de manière régulière. Après encore une fois, il faut que l'agent le souhaite et quelques fois, on a des personnes qui veulent pas du tout changer de fonction. Là, c'est plus compliqué.

Ensuite, pour le nombre de fonctionnaires, je suis un peu embêtée parce que pour moi, il ne diminue pas. Vous pouvez me dire ce qui vous choque dans le tableau s'il vous plaît ?

C'est peut-être entre 2021 et 2022, mais entre 2022 et 2023 c'est en augmentation. Le nombre de titulaires en 2022 était de 148, on vous propose 153 en 2023.

**M. CORNEVIN Jean-Pierre**

Ce sont des prévisions.

**M. ROGE Patricia**

C'est possible que j'aie mal lu le tableau aussi.

**M. CORNEVIN Jean-Pierre**

Ce sont des prévisions pour 2023. L'année dernière, nous avons eu les mêmes prévisions, un peu plus élevées qu'au final.

**Mme Le Maire**

Non, nous avons titularisé les personnes qu'il était prévu de titulariser. Si vous voulez, on pourra regarder ce point ultérieurement.

Très bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. CORNEVIN Jean-Pierre**

Oui, pour revenir sur le clin d'œil que ma collègue a fait sur la journée nationale de manifestation contre la réforme des retraites. C'est vrai qu'à la lecture des orientations budgétaires, on peut constater qu'effectivement les agents de plus de 60 ans sont plus touchés que les autres, notamment chez les agents de catégorie C, par des troubles musculosquelettiques et des maladies professionnelles.

Chez les autres catégories aussi, mais on sent bien qu'arrivé à un certain âge, c'est très difficile. Je me dis Mme le Maire, que cela n'aurait pas été du luxe que vous vous associez à l'initiative « Maires Solidaires ». Vous savez les Maires qui décident de fermer leur mairie symboliquement pour que les salariés puissent avoir deux ou trois heures pour participer à la manifestation afin de pouvoir contester puisqu'on sent bien qu'il y a un mouvement qui s'amplifie.

Une majorité de la population française est contre cette réforme et ça aurait peut-être été de bien que de s'associer à cette initiative. Je me doute que vous ne partagez pas forcément cette démarche, mais on était obligé de souligner cet aspect, au vu de ce qui est mentionné page 13.

On voit bien que les employés communaux sont eux aussi au bout du rouleau passé la soixantaine, et parfois même avant.

Pour le reste de ces orientations budgétaires, nous n'avons pas, comme d'habitude, la même lecture des données que vous nous présentez.

Rien ne justifie cette prudence excessive qui prive la commune d'une offre de services bien plus ambitieuse. Alors, vous allez me répondre « oui mais à Saint André, on a une offre de services formidable » je veux bien, il y a des choses qui sont faites, qui sont historiques, mais on pourrait faire des choses qui correspondent aux attentes de la population et qui ne sont pas faites.

Un exemple illustre parfaitement cette frilosité : c'est l'occasion manquée du bus en accès libre pour les jeunes dryats. Vous avez décidé de rembourser l'abonnement basique scolaire alors que ce forfait n'est pas très populaire pour la jeunesse car limité à la période scolaire, alors même que l'abonnement jeune 12 mois qui permettait à tous les jeunes dryats de voyager en bus gratuitement toute l'année vous tendait les bras. Vous n'avez pas fait ce choix et c'est bien regrettable.

D'ailleurs, je vous demande de me faire le point, si vous le souhaitez dans la semaine, du nombre d'abonnements qui ont été actés depuis la rentrée scolaire.

Nous avons chiffré cette proposition d'accès libre pour la jeunesse dryate à un maximum de 60 000 €. On a été assez large et à titre d'exemple, la simple augmentation des bases des contributions directes pour le budget 2023 que vous nous annoncez dans ces orientations budgétaires va rapporter la somme de 500 000 €. On peut dire qu'il y a un peu de grain à moudre.

On vous le répète régulièrement, c'est un exemple auquel on tient, mais on pourrait prendre d'autres exemples, on pourrait être dans une autre dynamique.

L'encours de la dette reste très bas franchement, on est sans doute une des communes de France les moins endettées et la capacité d'autofinancement est élevée. Je persiste donc à dire qu'une bonne gestion aurait consisté à plus emprunter et ainsi profiter des taux d'intérêt extrêmement bas, plutôt que de ponctionner le budget de fonctionnement

pour faire de l'autofinancement comme cela est le cas.

D'ailleurs vous persistez dans cette erreur puisqu'il est proposé dans ses orientations budgétaires de ne pas emprunter pour financer le programme d'investissement 2023, ça continue comme ça de plus belle.

Et lorsque pour conclure, vous nous annoncez qu'en 2023 compte tenu de la période difficile que nous traversons la gratuité de l'accueil périscolaire sera maintenu, les tarifs de la restauration scolaire du centre de loisirs et les différents services municipaux ne seront pas augmentés, je me dis que c'est bien la moindre des choses compte tenu des potentialités qu'ouvrent les données économiques que vous nous présentez et qui, avec un peu d'audace permettrait des choix bien plus en cohérence avec les attentes de la population, en tous les cas c'est notre vision. Compte tenu des données économiques de la mairie, d'année en année d'ailleurs, parce ce qu'on pourrait vraiment reprendre quelques années en arrière, on avait vraiment les données économiques qui permettaient de faire autrement.

### **Mme Le Maire**

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Alors Monsieur Cornevin, que vous dire ? Nous ne partageons pas le même point de vue mais ça je crois que nous le savons tous déjà autour de cette table.

Tout comme la grève, les dépenses d'argent que nous n'avons pas ne font pas partie de notre culture et de nos habitudes. Nous préférons comme vous le dites être prudents et investir l'argent dont nous disposons.

Ça ne correspond pas forcément à vos choix, vos idées, mais c'est notre manière de fonctionner.

En ce qui concerne le bus, la gratuité du bus pour les collégiens et lycéens, nous avons fait un petit point d'étape au CCAS.

### **Mme ROGE Patricia**

Effectivement, on l'a évoqué, mais vous deviez me donner avant le budget, mais on ne l'a pas eu.

pour que les tarifs soient uniformes sur *BOSSAERT*)  
l'agglomération.

**Vote : 28 voix pour  
4 voix contre (MM CORNEVIN Jean-Pierre,  
LAROCHE Sébastien, BALLANFAT Florent  
et Mme ROGE Patricia)**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 –  
RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

*(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)*

**Vote : unanimité**

**AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AU PERSONNEL  
COMMUNAL SUR LA BASE DES AVANTAGES  
OCTROYÉS AUX FONCTIONNAIRES D'ÉTAT**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'UN POSTE  
D'ANIMATEUR TERRITORIAL À COMPTER DU 1<sup>ER</sup>  
MARS 2023**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc  
DRAGON)*

**Vote : unanimité**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION  
DU BCSA DE L'EXERCICE 2023**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Michel  
DUMONT)*

**Vote : unanimité**

**VENTE DES PARCELLES AI 552 ET 449 – PASSAGE  
DE LA CELLE SAINT-PIERRE**

*(Lecture du rapport par M. Raymond  
BRUNET)*

**Vote : unanimité**

**RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE  
DENRÉES ALIMENTAIRES**

*(Lecture du rapport par M. Renaud*

**Mme ROGE Patricia**

Juste une petite interrogation, c'est vrai que c'est très bien un repas végétarien par semaine, mais on voit l'évolution de la société actuelle, est-ce qu'il est dans les tuyaux d'envisager, de réfléchir, d'avoir le choix entre des repas végétariens et non végétariens ? Parce que comment ça se passe quand ce n'est pas un repas végétarien pour les enfants qui sont dans des familles qui vivent sous un régime végétarien ? Je ne sais pas vraiment comment expliquer cela, mais est-ce qu'il y a une réflexion autour de cela ?

**Mme le Maire**

Pas pour le moment, pour l'instant on est parti sur la base du repas unique. Quand on avait des selfs, on avait des choix entre deux alternatives et c'était très compliqué à gérer dans la mesure où le deuxième service n'avait souvent plus le choix alors que le premier service avait le choix donc on faisait des inégalités entre les services au sein d'une même école, c'était très compliqué à gérer donc pour l'instant on est resté sur la base du menu unique.

**Mme ROGE Patricia**

Oui d'accord. Juste une précision, du coup quand il y a porc et sans porc, je ne me rappelle plus, c'est déjà pris en compte ?

**Mme le Maire**

Oui, c'est pris en compte, c'est-à-dire que quand on a un menu avec du porc, on a un menu qui peut être équilibré même si on ne mange pas de viande.

**Mme ROGE Patricia**

**Mme Le Maire**

Je vous prie de m'excuser, je vous le communique prochainement.

En ce qui concerne la dette, effectivement, nous n'avons pas prévu d'emprunter cette année. Nous n'avons pas besoin d'emprunter et nous savons que nous aurons besoin d'emprunter pour financer la construction de la crèche, donc nous réservons cette capacité d'emprunt pour le moment le plus opportun. Pas d'autres remarques ?

**M. CORNEVIN Jean-Pierre**

Non, simplement, s'il y a un adjectif c'est « frilosité excessive » qui ne se justifie pas et qui nous prive d'une dynamique d'offre qui pourrait correspondre davantage, comme la gratuité du bus. Franchement, je ne comprends pas, c'est tout bête, on aurait pu impulser, avoir une originalité à Saint André qui n'aurait quasiment rien coûté.

Et on aurait pu donner une dynamique nouvelle y compris pour les autres communes, on aurait dit « tiens ce qu'ils font à Saint-André, finalement, c'est super bien, ça ne coûte pas trop cher et ça correspond aux attentes », donc « prudence excessive » je n'ai pas d'autres mots.

**Mme le Maire**

Nous avons quand même quelques singularités à Saint-André. Nous avons la particularité d'avoir le périscolaire gratuit, c'est assez rare. Nous avons effectivement la possibilité d'avoir un transport scolaire gratuit pour les collégiens et les lycéens. C'est peut-être un abonnement qui ne vous convient pas, mais qui permet quand même de faire les trajets matin et soir. C'est déjà bien.

**M. CORNEVIN Jean-Pierre**

Oui, alors peut-être que je manque de suivi, mais je vous avais demandé ce que coûte la gratuité du périscolaire, je n'ai jamais eu la réponse. Alors c'est sans doute ma faute puisque je ne vous ai pas relancé, mais là je vous le demande officiellement, dites-nous combien coûte le périscolaire. Parce que tous les ans, vous nous le servez et on ne sait pas combien ça coûte. Ça ne doit pas non plus mettre en péril les finances de la commune.

**Mme le Maire**

On va vous répondre, on vous donnera les éléments un peu plus tard.

Dans les choses gratuites, nous avons un grand nombre d'animations qui ont été mises en place, tout public et gratuites, à toutes les saisons, encore une fois ça ne se fait pas forcément partout.

Très bien, quoi qu'il en soit, je pense que nous ne serons jamais d'accord donc on va arrêter là.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Je vous propose de passer au rapport suivant.

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**M57 ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**M57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**CIMETIÈRE COMMUNAL – MISE À JOUR DES TARIFS DES CONCESSIONS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Mme ROGE Patricia**

On trouve que face à la situation actuelle de baisse de pouvoir d'achat et de difficulté de pas mal de gens sur ce sujet éminemment sensible, il aurait été judicieux de ne pas toucher à ces tarifs. Je pense que nous serons contre cette proposition.

**Mme le Maire**

On s'adapte aux tarifs de Troyes Champagne Métropole avec le cimetière intercommunal



Donc c'est remplacé par un repas végétarien.

**Mme Le Maire**

Ce n'est pas remplacé, c'est-à-dire que les autres composantes du repas peuvent être prises en quantité supplémentaire par ceux qui ne prennent pas de porc et contiennent également des protéines.

**Mme ROGE Patricia**

Oui, donc il y a sûrement des choses à envisager sur l'avenir pour ceux qui ne prennent pas de viande du tout. Parce que c'est vraiment un sujet actuel, beaucoup de gens ne mangent plus de viande, surtout chez les jeunes.

**Vote : unanimité**

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE POUR LEURS INTERVENTIONS AU CENTRE DE LOISIRS ET PENDANT LES TEMPS PÉRISCOLAIRES AU COURS DE L'ANNÉE 2023**

(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)

**Vote : unanimité**

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – RAPPORT ANNUEL 2022**

(Lecture du rapport par M. MAITROT André)

**Mme ROGE Patricia**

On parle beaucoup d'accessibilité, j'ai juste une petite question par rapport à la langue des signes. À Saint-André est-ce qu'il y a des formations prévues pour le personnel d'accueil sur la langue des signes ? Parce que c'est souvent aussi un frein à l'accessibilité.

**Mme Le Maire**

Nous n'avons pas d'agents compétents, on va dire. Nous avons simplement à l'accueil une personne qui est capable de comprendre et de s'exprimer en langue des signes, c'est tout.

**Mme ROGE Patricia**

C'est vrai que c'est arrivé une paire de fois ailleurs et c'est vrai que d'avoir au moins la personne d'accueil à la mairie qui connaît la langue des signes, c'est bien.

**Mme Le Maire**

On l'a.

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DONNÉE À MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**Mme le Maire**

Je vous remercie.  
La séance est levée.



**FIN DE LA SEANCE A 20H15**

La Secrétaire de Séance,  
**Mme Meryam ERCAN**

